

LES TECHNOLOGIES MÉDICALES ET THÉRAPIES NOUVELLES DANS LA MÉTROPOLE STRASBOURGEOISE

50

SEPTEMBRE 2013

ÉCONOMIE



En 2009, la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) a défini conjointement avec ses partenaires¹ sa stratégie en matière de développement économique au sein d'une feuille de route « Strasbourg Eco 2020 ». Au cœur des ambitions affichées, quatre secteurs économiques ont été considérés comme prioritaires en termes d'enjeux de développement : les activités créatives, les mobilités innovantes et multimodales, le tertiaire supérieur International et les technologies médicales et thérapies nouvelles.

Le secteur clé des technologies médicales et thérapies nouvelles repose sur une gamme étendue d'activités relevant des champs de la recherche scientifique, des activités hospitalières, de l'industrie pharmaceutique et chimique, de la gestion des déchets dangereux. Ce tableau de bord propose de dresser un portrait synthétique de cette filière, quatre ans après l'établissement de la feuille de route à l'échelle de la métropole strasbourgeoise, considérée ici comme la zone d'emploi.

1. Partenaires de Strasbourg ECO 2020 : Université de Strasbourg, Chambre de Commerce de Strasbourg et du Bas-Rhin, Région Alsace, Conseil Général du Bas-Rhin, Chambre de métiers d'Alsace, services de l'Etat.

Entreprises et établissements

Une moindre dynamique métropolitaine qu'alsacienne

Avec près de 300 établissements recensés fin 2011, la filière est bien représentée dans la zone d'emploi de Strasbourg. Toutefois, le parc des établissements relevant des technologies médicales et thérapies nouvelles progresse nettement moins rapidement dans la zone d'emploi de Strasbourg (6 %) que dans le reste de l'Alsace (12 %) et de la France (10 %) entre 2007 et 2011.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

| | CUS | ZE Strasbourg | Alsace | France |
|------|-----|---------------|--------|--------|
| 2007 | 263 | 287 | 613 | 24 726 |
| 2011 | 279 | 305 | 685 | 27 160 |

Source : INSEE, SIRENE, fichier « Démographie d'établissements » 2007-2011

Une dynamique davantage concentrée dans le cœur métropolitain

Le taux de création de la filière recule en Alsace, là où il se renforce dans la zone d'emploi strasbourgeoise. La création dans le domaine des technologies médicales a été peu impactée par la création du statut d'auto-entrepreneur. Son taux reste inférieur à la moyenne des autres secteurs d'activité.

TAUX DE CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS

| | CUS | ZE Strasbourg | Alsace | France |
|------|-------|---------------|--------|--------|
| 2007 | 7,2 % | 6,7 % | 7,6 % | 6,5 % |
| 2011 | 9,1 % | 8,5 % | 7,3 % | 8,4 % |

Source : INSEE, SIRENE, fichier « Démographie d'établissements » 2007-2011

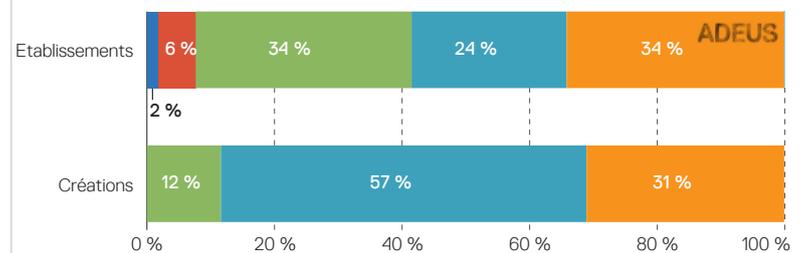
Recherche & Innovation dans les technologies médicales et thérapies nouvelles

Parmi les 182 brevets déposés dans le Bas-Rhin en 2011, 16 relevaient des technologies médicales et thérapies nouvelles (source : INPI 2012).

La filière est soutenue en Alsace et dans la CUS par un pôle de compétitivité très actif depuis 2005, Alsace Biovalley.

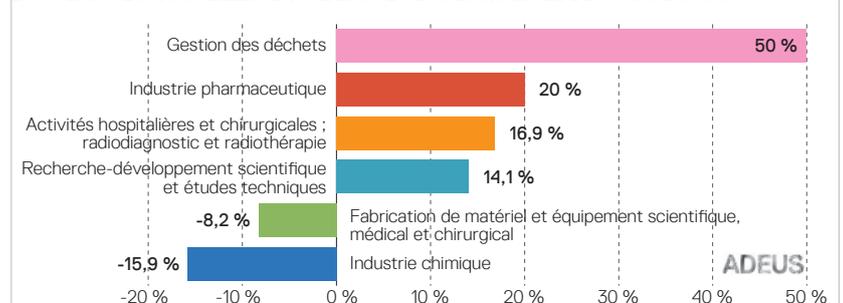
Dans les 45 projets « Investissements d'avenir » observés en Alsace, 20 sont liés aux technologies médicales et thérapies nouvelles autour d'unités de recherche situées sur Strasbourg : 1 institut hospitalo-universitaire, 1 initiative d'excellence en formation innovante, 10 laboratoires d'excellence, 1 projet de bio-informatique, 7 infrastructures nationales en biologie-santé et 1 en nanobiotechnologies ont été labellisés (349,4 millions d'euros sur les 445 alloués à des projets impliquant l'Alsace).

TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DES TECHNOLOGIES MÉDICALES ET THÉRAPIES NOUVELLES ET DES CRÉATIONS ENTRE 2007 ET 2011 DANS LA ZE DE STRASBOURG



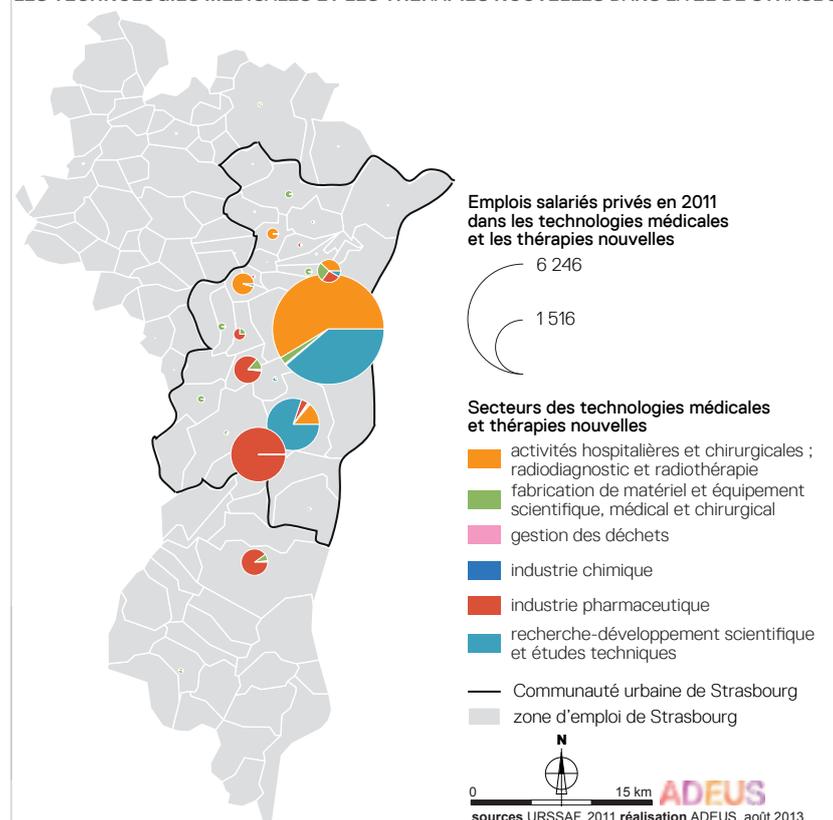
Source : INSEE, SIRENE, fichier « Démographie d'établissements » 2011

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DES TECHNOLOGIES MÉDICALES ET THÉRAPIES NOUVELLES ENTRE 2007 ET 2011 DANS LA ZE DE STRASBOURG



Source : INSEE, SIRENE, fichier « Démographie d'établissements » 2011

LES TECHNOLOGIES MÉDICALES ET LES THÉRAPIES NOUVELLES DANS LA ZE DE STRASBOURG



Emplois

Un niveau d'emploi stable concentré dans le cœur métropolitain...

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS

| | CUS | ZE Strasbourg | Alsace | France |
|------|--------|---------------|--------|---------|
| 2007 | 10 154 | 10 575 | 21 405 | 596 771 |
| 2011 | 10 349 | 10 734 | 21 573 | 607 444 |

Source : URSSAF, 2007-2011

Près de la moitié des emplois alsaciens de la filière sont localisés dans la zone d'emploi de Strasbourg et plus précisément dans le cœur de la métropole.

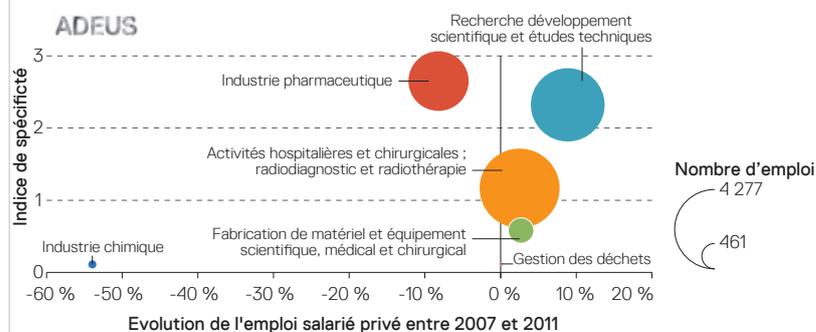
... avec un essor important de la R&D médicale, spécificité strasbourgeoise

Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sont les activités hospitalières, la R&D scientifique et l'industrie pharmaceutique. La R&D est en plein essor avec un gain de près de 300 emplois entre 2007 et 2011.

Positionnement dans le contexte national

Juste derrière Montpellier et Grenoble, Strasbourg apparaît comme une métropole spécialisée dans la filière des technologies médicales et thérapies nouvelles. On note toutefois que malgré une progression dans la dynamique de création, l'évolution de l'emploi salarié affiche le taux le plus faible parmi les autres métropoles françaises.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ ENTRE 2007 ET 2011 ET POSITIONNEMENT DES SECTEURS DES TECHNOLOGIES MÉDICALES ET THÉRAPIES INNOVANTES DANS LA ZE DE STRASBOURG



Source : URSSAF, 2011

EMPLOI ET INDICE DE SPÉCIFICITÉ DANS LES GRANDES ZONES D'EMPLOI EN FRANCE

| Zones d'emploi | Nombre d'emplois en 2011 | Évolution 2007-2011 | Part dans l'emploi total | Indice de spécificité |
|-------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------|
| Bordeaux | 15 271 | 8,3 % | 4,2 % | 1,2 |
| Grenoble | 14 791 | 4,1 % | 6,2 % | 1,8 |
| Lille | 11 035 | 2,4 % | 3,8 % | 1,1 |
| Montpellier | 13 115 | 2,5 % | 7,4 % | 2,1 |
| Mulhouse | 2 787 | 2,7 % | 2,3 % | 0,6 |
| Nantes | 8 599 | 12,9 % | 2,6 % | 0,7 |
| Rennes | 8 649 | 17,6 % | 3,8 % | 1,1 |
| Strasbourg | 10 735 | 1,5 % | 5,1 % | 1,5 |
| Toulouse | 20 634 | 7,0 % | 4,8 % | 1,4 |

Source : URSSAF, 2011

TAUX DE CRÉATION DES GRANDES ZONES D'EMPLOI FRANÇAISES DANS LES MOBILITÉS INNOVANTES ET MULTIMODALES



Source : INSEE, SIRENE, fichier « Démographie d'établissements » 2007-2011

En résumé

Les technologies médicales et thérapies innovantes sont sans conteste un atout de la métropole strasbourgeoise en atteste son indice de spécificité et la présence d'acteurs reconnus mondialement. Les initiatives déployées pour soutenir la filière sont nombreuses : ouverture de la pépinière PH8 au sein du campus médical, mise en place de l'usine-école EASE pour former les jeunes aux manipulations en salle blanche... ; ce qui dope la création d'établissements mais qui pour l'instant ne se traduit pas encore en termes de création d'emplois.



MÉTHODE

Le périmètre de la filière a été défini à partir de la nomenclature suivante. Elle a été établie à partir de travaux effectués par l'INSEE sur les technologies médicales et thérapies nouvelles. Entre parenthèses après le code activité, est indiqué un coefficient de pondération correspondant à la part du secteur relevant de la filière technologies médicales et thérapies nouvelles. Ce taux de pondération a été validé notamment avec les services de la CUS et les partenaires directement impliqués dans la filière.

Cette nomenclature est susceptible d'évoluer, notamment pour mieux intégrer le suivi des actions engagées dans la filière.

- **Industrie chimique** : 2014Z (0.3), 2053Z, 2059Z
- **Industrie pharmaceutique** : 2110Z, 2120Z
- **Fabrication de matériel et équipement scientifique, médical et chirurgical** : 2651B, 2660Z, 2829B (0.1), 3250A
- **Gestion des déchets** : 3812Z (0.25)
- **Recherche-développement scientifique et études techniques** : 7211Z, 7219Z, 7220Z (0.5), 7490B (0.05)
- **Activités hospitalières et chirurgicales ; radiodiagnostic et radiothérapie** : 8610Z, 8622A, 8622B

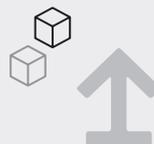
DÉFINITIONS

Le **taux de création** d'un territoire ou d'un secteur économique correspond au rapport entre le nombre de créations et le stock total d'établissements d'un territoire (ou d'un secteur économique donné).

L'**indice de spécificité** d'un territoire ou d'un secteur économique correspond au rapport entre la part du nombre d'emplois salariés d'un secteur dans l'emploi salarié total d'un territoire donné et celle du territoire de référence (ici, le territoire de référence est la France métropolitaine).

SOURCES DES DONNÉES

Etablissements et entreprises
(stock et créations) : INSEE, SIRENE, fichier « Démographie d'établissement »
Données emploi salarié privé : URSSAF
Brevets : INPI, 2012



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**
Equipe projet : **Colette Koenig (chef de projet), Julie Beaufrère (responsable de livrable), Virginie Muzart**
N° projet : **1.1.7.14** Photo et mise en page : **Jean Isemmann**

© ADEUS - Numéro ISSN : 2110-5332
Les notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org